



Hiver 1990 (Vol. 2, N° 4) numéro d'article 5

Impôts, transferts et disparités régionales

Horst E. Alter et Thomas L. Greenberg

Par le passé, les analystes ont abordé la question des disparités régionales principalement du point de vue des écarts interprovinciaux du revenu par habitant. À l'occasion, ils ont également pris en considération les différences entre les niveaux de chômage. S'ils ont procédé ainsi, c'est en grande partie parce qu'ils ne disposaient pas de données régionales. Ils devaient donc s'en tenir au découpage géographique par province [▼ 1](#).

À l'intérieur de la plupart des provinces, la structure économique des régions varie nettement. Les activités économiques du nord de l'Ontario sont très différentes de celles pratiquées le long des Grands Lacs. Il en est de même dans les provinces de l'Ouest, où les régions septentrionales ont des caractéristiques économiques distinctes de celles des régions méridionales. Également, le nord du Manitoba diffère du nord de l'Alberta, tout comme le nord de la Saskatchewan diffère du nord de la Colombie-Britannique. Lorsqu'on divise les provinces en régions infraprovinciales (RI), on obtient des secteurs plus homogènes à l'intérieur de leurs frontières que celles des provinces, et pourtant ces régions sont plus hétérogènes lorsque comparées entre elles.

On se fonde généralement sur le revenu par habitant pour comparer la performance économique de différentes régions. Or, le revenu peut être défini de plusieurs façons. Devrait-on, par exemple, utiliser le revenu avant ou après impôts? Devrait-on considérer le revenu total, ou seulement le revenu découlant d'une activité économique - autrement dit le revenu «marchand»? Ce dernier ne tient pas compte des paiements de transfert et donne habituellement lieu à de plus grandes disparités.

Par contre les paiements de transfert procurent un pouvoir d'achat et visent précisément à atténuer les difficultés économiques des individus qui les reçoivent. Si, par exemple, le chômage est élevé dans une région, il faut tenir compte de la valeur de remplacement des salaires que représentent les prestations

d'Assurance-chômage. Et si le nombre de personnes âgées est plus élevé que la moyenne dans une région, le fait d'utiliser uniquement le revenu «marchand» réduit le revenu par habitant de façon disproportionnée, car les transferts, notamment les montants reçus de la Sécurité de la vieillesse avec suppléments ainsi que les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, n'entrent pas dans le calcul de ce revenu.

Il convient donc d'examiner de plus près le rôle des paiements de transfert aux particuliers dans le contexte des disparités régionales. Il pourrait être utile au départ de considérer l'ensemble des transferts (ou paiements de transfert), mais il faut également tenir compte de leurs principales composantes: la Sécurité de la vieillesse avec le Supplément de revenu garanti et l'Allocation au conjoint, les prestations pour enfant (Allocations familiales et Crédits d'impôt pour enfants) et, tout particulièrement, les prestations d'Assurance-chômage.

Le niveau des paiements de transfert versés aux régions dépend d'une variété de facteurs. Une région peut être classée dans la catégorie des «bénéficiaires de paiements élevés», parce qu'elle reçoit des montants extraordinairement élevés pour une seule composante des transferts, tandis qu'une autre peut être classée dans la même catégorie parce qu'elle reçoit des montants moyens, mais provenant de plusieurs composantes.

Dans ce processus de transfert, l'État n'est qu'un intermédiaire. Il perçoit les impôts et en redistribue une partie sous forme de paiements de transfert. Certains de ces «impôts» ne portent pas ce nom. On les appelle des «primes» (d'Assurance-chômage) ou des «cotisations» (au Régime de pensions du Canada ou de rentes du Québec). On y trouve aussi quelques éléments marginaux (comme les droits d'immatriculation des chiens). Dans le Système de comptabilité nationale, ils sont classés dans la catégorie des impôts directs, avec les impôts sur le revenu. C'est ce principe fiscal qui est repris dans le cadre d'analyse de la présente étude [▼ 2](#).

Les impôts et transferts dont il est question ici sont exclusivement ceux qui sont perçus des particuliers et versés directement à ces derniers par la voie de ce qui constitue le filet de sécurité sociale. Ces transferts ne découlent pas d'un programme de développement régional ou d'aide aux régions. Ils ont été créés strictement pour répondre aux besoins des particuliers ou leur accorder une aide à laquelle ils ont droit. Ils ont néanmoins pour conséquence de niveler les disparités régionales sur le plan du revenu.

En 1987, le secteur des particuliers au Canada a généré \$95 milliards en impôts directs modifiés et reçu \$56 milliards en paiements de transfert. La différence de \$39 milliards est allée aux dépenses publiques faites hors du cadre des paiements de transfert aux particuliers. Exprimés en valeur par habitant, les impôts s'élevaient à \$3,731 et les transferts, à \$2,206.

La valeur des transferts et des impôts par habitant fluctue de façon marquée d'une région infraprovinciale du Canada à une autre, les transferts s'échelonnant entre \$1,450 et \$3,256 et les impôts, entre \$1,055 et \$4,559. La composition des paiements de transfert à l'intérieur des régions varie aussi considérablement. La proportion maximale et minimale de chaque composante dans les régions ainsi que la proportion pour

le Canada sont présentées au [tableau 1](#).



Tableau 1 Répartition des transferts selon les composantes, 1987

Caractéristiques des régions en matière d'impôts et de transferts

On peut dire des régions infraprovinciales qu'elles ont une *forte* ou une *faible* capacité de lever des impôts et une *forte* ou une *faible* propension à attirer des paiements de transfert. Lorsque le niveau du revenu total est élevé, le niveau des impôts l'est aussi, de sorte que les résultats sont semblables qu'on classe une région selon le niveau des impôts ou du revenu [▼3](#).

On peut aussi s'attendre à ce que le niveau des paiements de transfert soit relativement élevé si le niveau des revenus provenant d'autres sources est faible. En poussant plus loin ce raisonnement sur le rapport entre le revenu et les impôts, on peut s'attendre à ce que le niveau des transferts soit élevé si le niveau des impôts est relativement faible [▼4](#).

Un niveau relativement faible d'impôts et un niveau relativement élevé de transferts sont les caractéristiques des régions *où les transferts dominant*, tandis qu'un niveau relativement élevé d'impôts et un niveau relativement faible de transferts sont les caractéristiques des régions *où les impôts dominant*. Les régions où le niveau des impôts et celui des transferts sont tous deux relativement faibles ou relativement forts sont des régions *où le rapport impôts-transferts est neutre*; autrement dit, les paiements de transfert sont équivalents aux impôts qu'elles lèvent.

Les impôts et les transferts sont mesurés *par rapport* à la valeur médiane des observations pour 60 RI. On dira donc que le niveau des transferts par habitant dans une région est «élevé» s'il dépasse la valeur médiane, et qu'il est «faible» autrement. Le même raisonnement s'applique aux impôts. La classification des régions du point de vue des impôts et des transferts peut être représentée de la manière suivante:

		Paiements de transfert	
		Élevé	Faible
Impôts directs modifiés	Faible	Transferts dominant	Neutre faible
	Élevé	Neutre élevé	Impôts dominant

Une fois que toutes les RI ont été classées selon ce système, on peut les identifier sur une carte selon la catégorie, les situer dans l'ensemble du pays ainsi qu'examiner la proximité des unes par rapport aux autres. Connaissant la caractéristique fondamentale de chaque région, à savoir le fait que les transferts y jouent un rôle dominant, que le rapport entre les impôts et les transferts est neutre ou que les impôts y jouent un rôle dominant, on peut alors étudier la composition des paiements de transfert.

Régions infraprovinciales dans le classement impôts-transferts

En prenant comme référence la valeur médiane des paiements de transfert par habitant (\$2,344) et celle des impôts directs modifiés par habitant (\$2,884), on note que les transferts jouent un rôle dominant dans 21 RI et les impôts, dans 21 RI. Dans les 18 RI restantes, le rapport entre les impôts et les transferts est neutre, et l'on trouve dans ces RI autant de régions où le niveau des impôts et celui des transferts sont élevés que de régions où le niveau des impôts et celui des transferts sont faibles.

Les régions où les impôts dominent sont concentrées dans deux parties du pays: le Centre et l'Ouest du Canada. Deux RI isolées appartiennent aussi à cette catégorie: Halifax, la seule région où les impôts jouent un rôle dominant dans les provinces de l'Atlantique, et Winnipeg, la seule région de cette catégorie au Manitoba. Ces 21 régions sont habitées par 73% de la population du Canada. Elles contribuent 80% des impôts directs modifiés et reçoivent 69% de l'ensemble des paiements de transfert ([tableau 2](#)).



Tableau 2 **Impôts directs et paiements de transfert par habitant et catégorie de région selon le rapport impôts-transferts, 1987**

Source : Chiffres arrondis à la centaine la plus proche. Les valeurs par habitant ont été calculés à partir des chiffres de population non arrondis



Carte 1 **Classification des régions selon le rapport impôts-transferts, 1987—Ouest du Canada**



Carte 2 Classification des régions selon le rapport impôts-transferts, 1987—Est du Canada

Ces régions riches se caractérisent par un degré d'urbanisation élevé. On y trouve 17 des 25 régions métropolitaines de recensement (RMR) et environ la moitié des 113 agglomérations de recensement (AR)⁵. Seulement deux de ces RI ne contiennent aucun centre urbain important: Banff-Jasper en Alberta et Nechako au nord de la Colombie-Britannique.

Les RI où les transferts dominent sont groupées presque exclusivement dans l'Est et le Centre Ouest du pays. La densité de la population est faible dans un grand nombre d'entre elles, et, en tout, 12% seulement des habitants du Canada y résident. Deux de ces RI contiennent des RMR: St. John's, sur la péninsule Avalon, (RI 00) et Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, (RI 32). On y trouve aussi 25 AR, mais cinq d'entre elles n'ont ni RMR ni AR. Ces RI prélèvent seulement 7% des impôts directs modifiés perçus au Canada, alors qu'elles revendiquent 15% des paiements de transfert pour leurs habitants.

Les RI où le rapport impôts-transferts est neutre sont situées au Nouveau-Brunswick, au Québec et dans l'Ouest. Un niveau élevé d'impôts combiné à un niveau faible de transferts de même qu'un niveau élevé de transferts combiné à un niveau faible d'impôts semblent être le signe de situations stables. À l'opposé, un niveau élevé d'impôts combiné à un niveau élevé de transferts et un niveau faible d'impôts combiné à un niveau faible de transferts dans les régions neutres semblent témoigner d'une instabilité fondamentale. À noter, cependant, que si une des valeurs déterminant le classement est proche de la médiane, elle pourrait facilement passer de l'autre côté de celle-ci et ainsi faire de cette région, une région où les impôts dominent ou encore une région où les transferts dominent. Le mouvement pourrait aussi bien se faire dans un sens que dans l'autre. Étant donné cette instabilité apparente, les régions neutres possèdent des caractéristiques qui ressemblent non seulement à celles des régions où les impôts dominent, mais aussi à celles où les transferts dominent.

Les RI neutres où le niveau des impôts et celui des transferts sont faibles regroupent 2.6% de la population; elles perçoivent seulement 1.6% des impôts au Canada, alors qu'elles réclament 2.4% des paiements de transfert aux particuliers. Les RI neutres où le niveau des impôts et celui des transferts sont élevés sont habitées par 12.4% de la population et lèvent une plus grande part des recettes fiscales (11.1%), tandis qu'elles reçoivent 13.6% des transferts.

Il n'y a aucune RMR et seulement neuf AR dans les RI neutres à faible niveau d'impôts et de transferts. Deux d'entre elles, le Centre Sud et le Sud-est du Manitoba, ne comptent aucun grand centre urbain important (AR ou RMR).

Les RI neutres à niveau élevé d'impôts et de transferts comptent six RMR et 22 AR, trois des RMR étant des capitales provinciales: Québec (RI 42), Regina (RI 70) et Victoria (RI 91). Toutes les RI dans cette catégorie contiennent au moins une RMR ou une AR.

Le fait que le rapport soit neutre dans une région ne veut pas dire que les impôts et les transferts s'équilibrent parfaitement, mais seulement qu'ils se trouvent du même côté de la médiane. Parmi les régions où le rapport impôts-transferts est neutre et le niveau des impôts et des transferts, faible, les transferts dépassent les impôts dans trois RI. Dans les six autres régions et dans toutes celles où le rapport impôts-transferts est neutre et le niveau des impôts et des transferts, élevé, ce sont les impôts qui dépassent les transferts, quoiqu'à des degrés variables.

Composition des transferts

Comme nous l'avons vu plus haut, la proportion des différentes composantes des transferts varie beaucoup selon les RI. La question est alors de savoir s'il y a une ou deux composantes qui déterminent le niveau des transferts ou si celui-ci est fonction de l'ensemble des composantes.

Il y a beaucoup plus de composantes des transferts qui dépassent leur médiane [▼ 6](#) respective dans les régions où les transferts dominent que dans les régions où les impôts dominent ([tableau 3](#)). Le niveau des prestations du Régime des pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) est le même dans les deux catégories de région, ce qui porte à croire que cette composante n'est pas un indicateur des besoins de la population, mais plutôt du niveau des gains passés des retraités. Sur les 11 RI où les impôts jouent un rôle dominant et où le niveau des prestations des RPC/RRQ est élevé, il y en a seulement deux où le niveau de la pension globale de la Sécurité de la vieillesse est élevé. En revanche, dans toutes les RI où les transferts jouent un rôle dominant et où le niveau des prestations des RPC/RRQ est élevé, le niveau de la Pension globale de la sécurité de la vieillesse (PGSV) est également élevé. Comme cette composante comprend le Supplément du revenu garanti et l'Allocation au conjoint, elle est par le fait même généralement associée à un faible niveau de revenu.



Tableau 3 Nombre de RI où les valeurs dépassent la médiane—Canada, 1987

Conclusion

Bien que les disparités économiques soient très souvent de dimension infraprovinciale, on retrouve des similitudes à l'échelle interprovinciale. On constate en effet que presque toutes les régions infraprovinciales des quatre provinces de l'Atlantique dépendent des paiements de transfert, même s'il y a en Nouvelle-Écosse, un secteur où les impôts dominent, et au Nouveau-Brunswick, un secteur où le rapport entre les impôts et les transferts est neutre et le niveau des deux, faible.

Le Québec est la province qui illustre le mieux la diversité infraprovinciale. On y trouve les quatre catégories de régions, quoique les régions ayant un rapport «impôts/transferts élevé, neutre» l'emportent.

Par contre, en Ontario, ce sont exclusivement les impôts qui dominent. Le niveau des impôts et celui des transferts ne diffèrent pas suffisamment dans cette province pour que les RI y aient des attributs distincts.

Le Manitoba et la Saskatchewan partagent une bande contiguë de RI où les transferts jouent un rôle dominant. On trouve cependant dans les deux provinces des régions neutres de même que des régions où les impôts dominent.

L'Alberta est principalement constituée de régions à impôts dominant, mais on trouve dans les lisières nord et sud-est de cette province des RI neutres des deux catégories (élevé et faible).

La Colombie-Britannique contient aussi une ou plusieurs RI de chaque catégorie. Elle doit en grande partie sa situation économique avantageuse à la région appelée Lower Mainland, où les impôts jouent un rôle dominant et la densité de la population est forte. Toutefois les RI du Kootenay et de l'Île de Vancouver contribuent également à cette situation par les niveaux élevés des impôts et des transferts qu'on y enregistre.

Bien que les régions où les impôts dominent et celles où les transferts dominent aient tendance à retenir l'attention de la plupart des lecteurs, la possibilité latente de changement des régions neutres les rend également intéressantes. Prenons par exemple le centre du Québec, qui s'étend de Sept-Îles à Sherbrooke, ou certaines parties de la Saskatchewan près de Regina, ou encore l'Île de Vancouver, sur laquelle se trouve la capitale de la Colombie-Britannique. Dans toutes ces régions, le niveau des impôts et celui des transferts s'équilibrent en vertu des limites étroites définies pour les besoins de notre analyse, bien que les niveaux par habitant y soient élevés. Mais il suffirait d'une conjoncture économique défavorable entraînant une baisse soudaine des recettes fiscales pour que ces régions se retrouvent dans la catégorie des régions à transferts dominants. Inversement, une réduction des paiements de transfert classerait ces régions dans la catégorie des régions où les impôts dominent.

Les régions neutres où le niveau des transferts et celui des impôts sont faibles attirent moins l'attention. Au Manitoba, l'économie de ces régions infraprovinciales est fortement tributaire du secteur agricole. Comme, en règle générale, les agriculteurs n'ont pas droit aux prestations d'Assurance-chômage, cette composante des paiements de transfert y est à un niveau relativement faible. Compte tenu du poids des prestations d'Assurance-chômage dans l'ensemble des transferts, le niveau global des transferts demeure faible, même si le niveau des impôts est faible lorsque les revenus sont peu élevés. En fait, ces régions sont en réalité des régions qui dépendent des paiements de transfert sans en avoir l'air, mais qui ne se retrouvent pas dans cette catégorie parce que bon nombre de leurs habitants n'ont pas droit aux prestations d'Assurance-chômage.

Il vaudrait donc la peine de surveiller à l'avenir les régions où le rapport entre les impôts et les transferts est neutre, car il risque davantage de changer que celui des régions où les impôts ou les transferts

dominant.

Glossaire

Les *impôts directs* comprennent l'impôt sur le revenu fédéral et provincial, les cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec, les cotisations aux régimes de pensions des fonctions publiques fédérale et provinciales, primes d'Assurance-chômage ainsi qu'un certain nombre d'amendes et de droits exigés pour la délivrance de permis et de licences. Les *impôts directs modifiés* sont les impôts directs moins les cotisations aux régimes de pensions des fonctions publiques fédérale et provinciales.

Il conviendrait mieux de nommer les *paiements de transfert* «transferts aux particuliers», car ils ne comprennent pas les transferts entre les différents niveaux d'administration publique. À partir du moment où une administration publique autre que l'administration fédérale effectue de tels paiements aux particuliers, ceux-ci sont inclus dans la catégorie des transferts aux particuliers en tant que paiements provinciaux ou municipaux. (Sont exclus les transferts aux entreprises et les paiements de péréquation aux provinces.) Les paiements de transfert comprennent donc les prestations d'Assurance-chômage et la pension de base de la Sécurité de la vieillesse (SV) ainsi que le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation au conjoint (AC). Aux fins de cet article, nous avons regroupé la SV, le SRG et l'AC sous le terme *Pension globale de la sécurité de la vieillesse* (PGSV). Sont également inclus dans les paiements de transfert, les prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ). Ensemble, les prestations de la PGSV et des RPC/RRQ sont appelés ici *transferts de retraite*. Viennent ensuite les *prestations pour enfant*, qui sont constituées des Allocations familiales et des Crédits d'impôt pour enfants.

Les *autres transferts* représentent le montant résiduel obtenu en soustrayant de l'ensemble des paiements de transfert, les transferts de retraite, les prestations d'Assurance-chômage et les prestations pour enfant. Il comprend donc les pensions et allocations d'anciens combattants, les bourses d'études et subventions de recherche fédérales, les allocations de formation professionnelle pour adultes ainsi qu'une catégorie «divers» correspondant à la part fédérale, provinciale et municipale des transferts. Les pensions provinciales aux personnes âgées et aux aveugles, les allocations aux mères et aux handicapés et les indemnités des commissions des accidents du travail font également partie de ce groupe.

On obtient les valeurs *par habitant* lorsqu'on divise les données pour une région par la population totale (y compris les enfants) de cette région.

Le *revenu personnel* est le revenu en espèces de tous les membres du secteur des particuliers; il comprend les traitements et salaires ainsi que le revenu net d'un emploi autonome, le revenu de

placements et les loyers nets, et enfin les paiements de transfert. Il inclut également le *revenu en nature*, comme le loyer imputé aux logements occupés par leur propriétaire et la nourriture ou le combustible consommés dans les fermes et provenant de la production de ces fermes. Le *revenu personnel disponible* est ce qui reste lorsqu'on déduit les impôts directs du revenu personnel.

Le *secteur des particuliers*, concept utilisé pour mesurer le revenu personnel, comprend un peu plus que l'ensemble des individus et des ménages. On inclut dans les transactions des individus, les transactions des entreprises commerciales non constituées en société, notamment celles des travailleurs agricoles autonomes, des personnes qui exercent une profession libérale et des gens d'affaires. Ce secteur comprend aussi les établissements privés non commerciaux, les caisses de retraite privées et la partie des assurances-vie qui correspond aux épargnes des particuliers.

Les *régions infraprovinciales* (RI) contiennent un ou plusieurs comtés ou divisions de recensement. Il y a 60 RI en tout. La délimitation de ces RI est indiquée sur la carte ci-jointe, de même que le code géographique à deux chiffres qui leur est attribué. Le premier chiffre de ce code identifie toujours la province (de 0 pour Terre-Neuve à 9 pour la Colombie-Britannique). Le nom et le code géographique des RI sont donnés au tableau 2.

Notes techniques

Nous nous sommes servis du *coefficient de variation* (CV) pour mesurer les disparités régionales. Il s'agit d'une mesure de la variabilité où chacune des n régions d'une rangée contribue une observation (Y_i) et qui est normalisée au moyen de la moyenne (\bar{Y}) des n observations. On peut exprimer de la manière suivante la formule ainsi obtenue:

$$CV = \frac{\sqrt{\sum(Y_i - \bar{Y})^2 / (n - 1)}}{\bar{Y}}$$

Pour illustrer ce concept en termes non statistiques, supposons par exemple, que le revenu par habitant soit le même dans toutes les régions, disons \$10,000. Le revenu moyen pour l'ensemble des régions est

alors aussi \$10,000, et la différence entre Y_i et \bar{Y} est toujours égale à zéro. Par conséquent, le numérateur devient zéro de même que le CV. Donc, si tous les niveaux de revenu par habitant sont égaux, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de disparité entre les régions (pas de différence entre les revenus), l'indicateur est égal à zéro.

Supposons à présent que la moyenne pour l'ensemble des régions soit encore \$10,000, mais que le revenu par habitant de chaque région se situe entre \$5,000 et \$15,000. Par conséquent, la différence $(Y_i - \bar{Y})$ peut atteindre jusqu'à \$5,000 (plus ou moins), et la valeur de $(Y_i - \bar{Y})^2$ sera toujours positive. La somme de toutes les valeurs au carré sera positive, et on utilisera la valeur positive de la racine carrée de cette somme. En divisant cette racine carrée par la valeur moyenne pour l'ensemble des régions, on obtiendra une valeur positive. Plus cette valeur s'éloignera de zéro, plus l'inégalité (ou disparité) entre les régions sera grande.

Les coefficients de variation pour les impôts et les transferts sont les suivants:

CV par catégorie de région selon le rapport impôts-transferts, 1987

	Revenu des Impôts particuliers directs		Paiements de transfert
	%		
Toutes les régions infraprovinciales	16.1	27.8	15.6
Régions où les transferts dominant	13.1	21.0	9.0
Régions neutres—faibles niveaux	9.6	17.5	12.3
Régions neutres—niveaux élevés	7.1	5.8	3.3
Régions où les impôts dominant	9.9	13.4	8.5

Notes

Note 1

[Statistique Canada](#) publie depuis plusieurs années: *Estimations du revenu dans les secteurs infraprovinciaux*. L'analyse présentée dans cet article utilise les données de 1987 parues dans cette publication ainsi que des données non publiées traitant des composantes des paiements de transfert des gouvernements.

Note 2

L'analyse ne tient pas compte des «impôts indirects». Ceux-ci comprennent les droits de douane, l'impôt foncier, les taxes de vente au détail ainsi que les taxes sur l'essence et le tabac.

Note 3

On a vérifié ce rapport en calculant le degré de corrélation qui existe entre les deux variables (0.9 de corrélation entre, d'une part, le revenu des particuliers et le revenu «marchand» et, d'autre part, les «impôts directs modifiés» pour les dix provinces ainsi que les 60 RI).

Note 4

Si l'on prend le montant des impôts et des transferts par habitant, on obtient une corrélation négative de -0.9 pour les provinces et de -0.5 pour les RI, ce qui confirme ce raisonnement intuitif.

Note 5

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) sont les principales zones du marché du travail de régions urbaines ou noyaux urbanisés comptant 100,000 habitants ou plus. Les agglomérations de recensement (AR) sont des noyaux urbains dont la population se situe entre 10,000 et 100,000 habitants.

Note 6

Les médianes en question sont les médianes pour les composantes indiquées au bas du [tableau 2](#).

Documents consultés

- CAMERON, D.M. «Regional Economic Disparities: The Challenge to Federalism and Public Policy», *Analyse de politiques*, vol. VII, n° 4, Guelph, automne 1981, pp. 500-505.
- COMMISSION ROYALE SUR L'UNION ÉCONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA. *Rapport*, vol. III, Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1985.
- COURCHESNES, T.J. *Economic Management and the Division of Powers*, Toronto, University of Toronto Press, 1986.
- ---. «A Market Perspective on Regional Disparities», *Analyse de politiques*, vol. VII, n° 4, Guelph, automne 1981, pp. 506-518.
- CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA. *Vivre ensemble: une étude des disparités régionales*, Ottawa, 1977.
- MATTHEWS, R. «Two Alternative Explanations of the Problem of Regional Dependency in Canada», *Analyse de politiques*, vol. VII, n° 2, Guelph, printemps 1981, pp. 268-283.
- NORRIE, K. *Disparities and Interregional Adjustments*, Toronto, University of Toronto Press,

1986.

- NORRIE, K.H., M.B. PERCY et L.S. WILSON. «Principles and Practices of Equalization», *Analyse de politiques*, vol. VIII, n° 3, Guelph, été 1982, pp. 290-293.
- SAVOIE, D.J. *Regional Economic Development: Canada's Search for Solutions*, Toronto, University of Toronto Press, 1986.
- STATISTIQUE CANADA. *Estimations du revenu dans les secteurs infraprovinciaux, 1987*, annuel, catalogue 13-216, octobre 1989, Ottawa.
- ---. *Les comptes nationaux des revenus et des dépenses*, hors série, catalogue 13-549F, septembre 1975, Ottawa.
- WHALLEY, J. et I. TRELA. *Regional Aspects of Confederation*, Toronto, University of Toronto Press, 1986.

Auteur

Horst E. Alter and Thomas Greenberg est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

Source

L'emploi et le revenu en perspective, Hiver 1990, Vol. 2, n° 4 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Tableau 1

Répartition des transferts selon les composantes, 1987

	Régions infraprovinciales		
	Canada	Maximum	Minimum
	%		
Assurance-chômage	18.3	49.5	8.0
PG-Sécurité de la vieillesse	24.9	34.5	4.7
Régime de pensions du Canada/de rentes du Québec	16.4	20.3	2.5
Prestations pour enfant	7.7	24.2	6.0
Autres transferts	32.6	60.7	18.4

Tableau 2

Impôts directs et paiements de transfert par habitant et catégorie de région selon le rapport impôts-transferts, 1987

Régions infraprovinciales	Population*	Revenu personnel	Impôts directs modifiés	Totalité des transferts	Certaines composantes des transferts				
					Prestations				Nbre au- dessus pour de la A.-C. PGSV RPC/RRQ enfant médiane
									\$
où les transferts dominant	3,064,400								
0 Péninsule Avalon	246,600	13,406	2,401	2,519	937	577	284	202	2
1 Côte sud – péninsule Burin	55,800	11,234	1,453	2,803	1,166	634	221	248	3
2 Notre Dame – Centre de la baie Bonavista	138,100	11,231	1,620	3,050	1,305	698	251	235	3
3 Côte ouest – péninsule Northern- Labrador	127,700	12,229	1,927	2,701	1,336	438	188	235	2
10 Île-du-Prince- Édouard	127,300	13,138	2,043	2,774	959	739	299	200	3
20 Cap-Breton	165,800	12,373	2,085	2,958	808	736	473	196	3
21 Côte nord de la Nouvelle- Écosse	161,700	13,124	2,201	2,673	630	765	421	191	3
22 Vallée d'Annapolis	114,200	14,058	2,458	2,351	492	667	371	195	3
23 Sud de la Nouvelle- Écosse	126,500	13,944	2,487	2,636	660	793	377	165	3
30 Baie des Chaleurs – Miramichi	181,200	12,542	2,105	3,151	1,261	635	277	208	3

31 Moncton	167,600	14,163	2,501	2,729	822	685	367	177	3
32 Saint-Jean Edmundston –	166,500	14,615	2,636	2,436	499	680	391	185	3
34 Woodstock Bas Saint- Laurent –	83,700	12,296	1,933	2,583	700	625	323	215	3
40 Gaspésie Sud-ouest du	234,900	13,558	2,546	3,086	1,116	593	279	214	2
62 Manitoba	110,000	15,883	2,200	2,586	257	836	407	214	3
66 Parkland Swift Current –	49,600	13,513	1,541	3,256	338	1,104	380	230	3
71 Moose Jaw Yorkton –	122,100	15,764	2,482	2,590	207	810	438	186	2
73 Melville	107,700	13,401	1,855	2,933	261	928	388	198	3
74 Prince Albert Nord de la	206,500	14,119	2,116	2,763	345	688	314	233	2
75 Saskatchewan	25,800	8,318	1,055	2,443	423	114	61	362	1
93 Okanagan	345,000	15,796	2,874	2,628	566	685	455	169	3
neutres à niveau faible de transferts	660,500								
33 Fredericton Nouveau	113,300	14,890	2,751	2,199	458	604	337	175	3
49 Québec Sud-est du	37,000	12,151	2,802	1,450	389	92	82	351	1
60 Manitoba Centre sud du	73,500	14,717	2,348	2,110	297	598	284	222	2
61 Manitoba Centre nord du	50,300	13,697	1,771	2,258	218	779	311	226	2
63 Manitoba	46,600	13,050	1,900	2,084	265	650	305	176	1
65 Interlake Nord du	71,000	13,287	2,154	2,141	310	620	322	169	1
67 Manitoba Rivière de la	78,000	11,388	1,857	1,912	376	246	123	278	1
86 Paix (Alberta) Rivière de la	134,800	14,356	2,472	1,938	409	278	146	240	1
98 Paix (C.-B.)	56,000	15,266	2,691	1,860	593	249	159	208	2

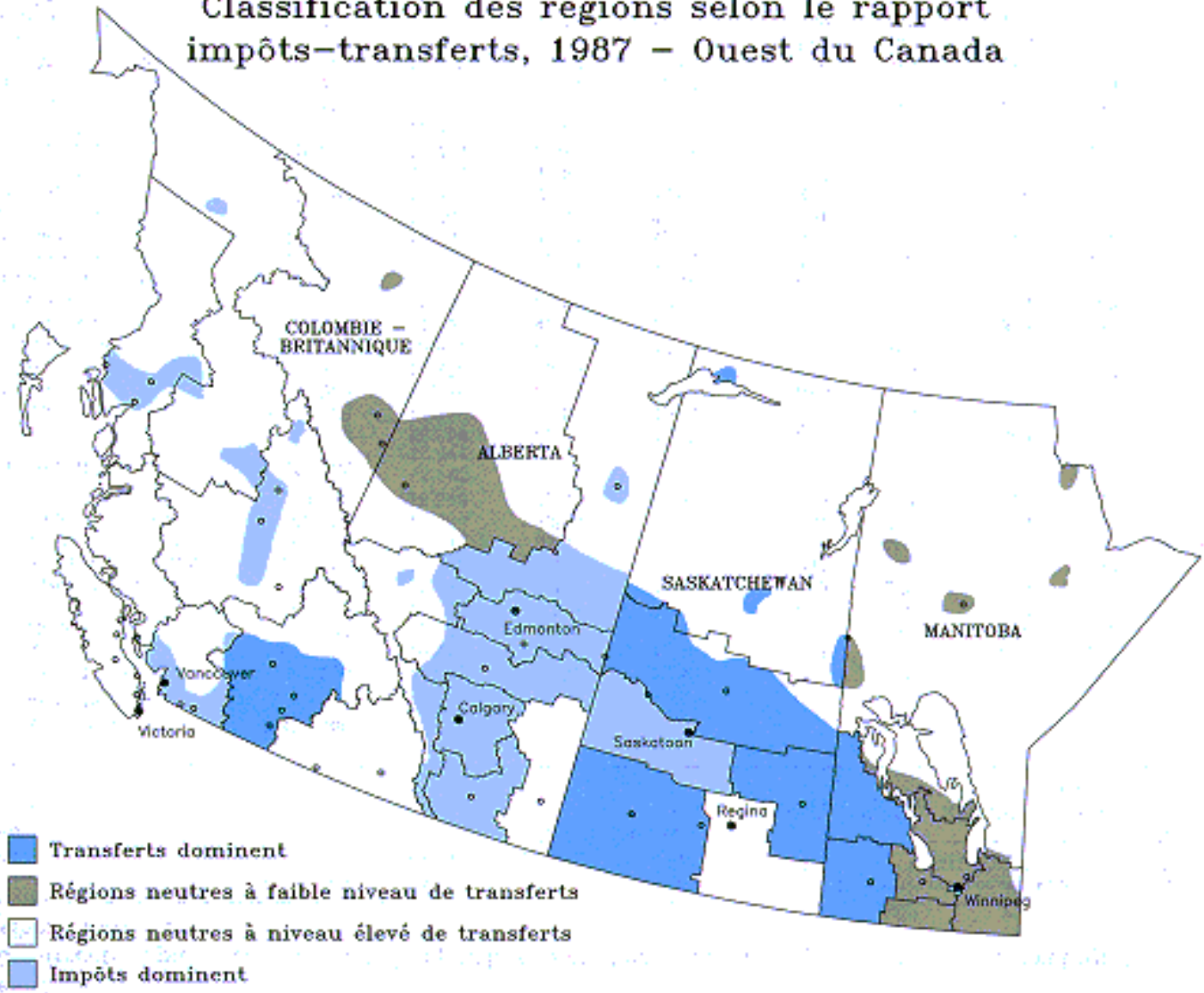
neutres à niveau élevé de transferts 3,160,800										
Saguenay – Lac										
41	Saint-Jean	288,600	14,581	3,157	2,358	727	389	298	229	2
42	Québec	1,050,700	16,615	3,543	2,352	471	573	343	195	2
43	Trois-Rivières	437,300	15,394	3,114	2,528	526	633	368	202	4
44	Estrie	262,900	15,663	3,188	2,395	409	626	369	213	3
Côte nord du										
48	Québec	103,300	15,185	3,441	2,362	856	272	206	221	2
Regina – Moose										
70	Mountain	277,200	17,988	3,370	2,411	241	631	365	183	2
80	Medicine Hat	68,700	17,139	3,150	2,348	340	595	369	184	2
Île de										
Vancouver et										
91	Côte	543,900	17,284	3,353	2,570	481	719	494	155	3
94	Kootenay	128,300	15,586	2,936	2,403	529	614	411	177	3
où les impôts dominant 18,663,300										
24	Halifax	310,600	17,258	3,541	2,019	384	534	362	151	1
45	Montréal	3,734,600	18,459	4,169	2,273	392	580	381	171	1
46	Outaouais	294,900	16,135	3,663	2,209	510	436	325	195	2
Abitibi-										
47	Témiscamingue	148,400	15,833	3,576	2,280	620	406	297	234	2
50	Est de l'Ontario	1,294,900	19,527	4,096	2,028	272	552	410	145	1
Centre de										
51	l'Ontario	5,859,600	21,091	4,559	1,850	225	502	373	140	1
Sud-ouest de										
52	l'Ontario	1,307,500	18,832	3,699	2,135	274	611	433	162	2
Nord-est de										
53	l'Ontario	568,900	16,672	3,351	2,210	424	490	427	178	1
Nord-ouest de										
54	l'Ontario	239,800	17,558	3,581	2,075	410	475	392	178	1
64	Winnipeg	600,000	19,002	3,461	2,334	312	614	424	156	2
Saskatoon –										
72	Biggar	274,600	16,746	3,032	2,340	301	539	324	184	0
81	Lethbridge	150,400	16,261	2,895	2,305	281	560	346	219	2

Calgary –									
82 Drumheller	761,600	20,429	4,530	2,087	396	383	261	160	0
83 Banff – Jasper	49,300	16,714	3,517	2,078	445	344	241	176	0
Red Deer –									
84 Wainwright	176,500	15,939	2,968	2,240	334	512	286	203	1
Edmonton –									
85 Lloydminster	890,800	18,217	3,807	2,160	419	410	273	172	0
87 Athabasca	148,300	15,410	3,087	2,024	466	332	164	214	2
Lower									
Mainland – Sud-									
92 ouest	1,602,800	18,912	3,877	2,286	470	586	381	142	2
95 Cariboo	148,300	15,924	3,287	1,887	591	239	190	204	2
96 Côte nord	62,800	15,299	3,250	1,782	660	181	156	200	2
97 Nechako	38,700	15,362	3,054	1,747	508	236	161	227	2
Médiane pour les									
60 RI	...	15,330	2,884	2,344	452	594	325	197	

Source: Estimations du revenu dans les petites régions, Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages

** Chiffres arrondis à la centaine la plus proche. Les valeurs par habitant ont été calculés à partir des chiffres de population non arrondis.*

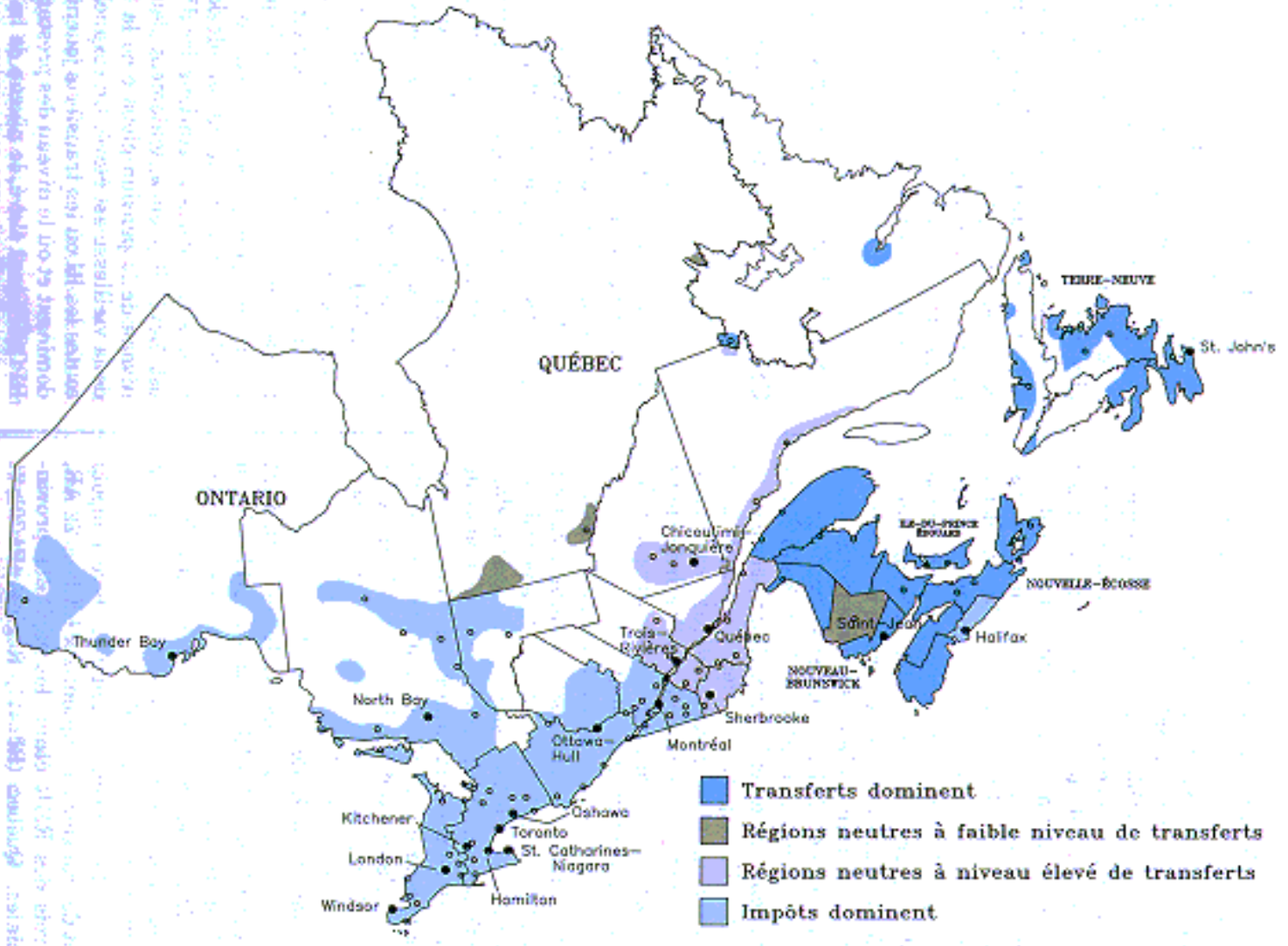
Classification des régions selon le rapport impôts-transferts, 1987 - Ouest du Canada



PRODUIT POUR LA DIVISION DE L'ANALYSE DES ENQUÊTES SUR LE TRAVAIL ET LES MÉNAGES
PAR LA DIVISION DE LA GÉOGRAPHIE, STATISTIQUE CANADA, 1990.

SOURCE: DIVISION DE L'ANALYSE DES ENQUÊTES SUR
LE TRAVAIL ET LES MÉNAGES, 1987

Classification des régions selon le rapport impôts-transferts, 1987 - Est du Canada



PRODUIT POUR LA DIVISION DE L'ANALYSE DES ENQUÊTES SUR LE TRAVAIL ET LES MÉNAGES PAR LA DIVISION DE LA GÉOGRAPHIE, STATISTIQUE CANADA, 1990.

SOURCE: DIVISION DE L'ANALYSE DES ENQUÊTES SUR LE TRAVAIL ET LES MÉNAGES, 1987

Tableau 3

Nombre de RI où les valeurs dépassent la médiane – Canada, 1987

	Transferts dominant	Neutre		Impôts dominant
		Faible	Élevé	
RI dans la catégorie	21	9	9	21
Dépassant la médiane				
Assurance-chômage	15	2	6	7
PG-Sécurité de la vieillesse	17	5	6	2
Régime des pensions du Canada/des rentes du Québec	11	1	7	11
Prestations pour enfant	13	6	4	7